



Le prix de l'humour à Eva Joly

Par **dominiquecaen**, le **21/09/2010** à **03:57**

Bonsoir ou bonjour, suivant l'heure ou l'humeur,

Eva Joly vient de recevoir le prix de l'humour 2010, pour avoir rappelé l'une de ses éphémères victoires, la mise en examen de D.S.K., qui a ensuite bénéficié d'un non lieu, mais elle avait oublié la suite de cette affaire.

Un magistrat instructeur, peut-il rappeler lors de sa propre campagne électorale, un fait de procédure, comme une mise en examen et qui n'a pas abouti ?

Madame Eva Joly, peut elle tout se permettre, existe il une zone d'impunité pour certaines personnes, connaissant la Loi ?

Par **Domil**, le **21/09/2010** à **04:28**

Je ne vois pas en quoi évoquer un fait public et véridique pourrait poser problème. Elle n'a pas trahi le secret de l'instruction. De plus, elle n'est plus magistrat.

Par **dominiquecaen**, le **21/09/2010** à **07:44**

Bonsoir,

Il ne s'agit de faits véridiques, puisque D.S.K a bénéficié d'un non lieu, il s'agit bien de la part de ce "magistrat" d'un acte de malveillance gratuit, utilisant sa condition d'ancien magistrat pour discréditer un éventuel concurrent électoral.

De plus, il me semble qu'il y a au moins la violation du secret de l'instruction, instruction qui n'a pas abouti sauf un discrédit gratuit et malveillant, juridiquement, le magistrat était tenu a ce secret, d'autant plus qu'elle attaque un innocent, et cela est une vérité juridique, même, si cela déplaît à certains...

Par **Domil**, le **21/09/2010** à **12:47**

La mise en examen ne fait pas partie du secret de l'instruction
Eva Joly n'est plus magistrat